GRH

- Mettre à jour le gestionnaire de rubriques
- Nouveautés 2026
- Allègements généraux de cotisation 2026 : RGDU
- VMRR Taux réduit
- Calcul différentiel smic coefficient internat externat en convention 66
- Divers

Mettre à jour le gestionnaire de rubriques

La version du programme GRH est 2025.12.01

> A l'occasion de l'ouverture de la période de paye de janvier 2026, un traitement de réorganisation doit être effectué pour la mise en place du module RGDU. Cf https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/mise-en-place-eig

Le gestionnaire de rubriques passe à 92

> La version 92 ne pourra et **devra** être intégrée uniquement lorsque la période de janvier 2026 sera ouverte

Vous trouverez dans le lien suivant les modifications qu'il contient :

> https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/versions-du-gestionnaire-de-rubrique-eig/page/version-92

Comme d’habitude, le gestionnaire de rubriques ne se met à jour que lors du changement de période.

Dans ce cas; il est nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubriques est indiquée sur l’écran principal avec la version du programme.



Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubriques.

> **Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.**



Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version

> **Le menu *Information de connexions* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.**

Nouveautés 2026

Chiffres de paye

Comme d'habitude, vous pouvez mettre à jour les chiffres de paye en cliquant directement sur Mettre à jour sur le tableau de bord.

Cliquez sur ce lien pour plus d'information : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/mise-a-jour-des-chiffres-de-paye-cuG

Attention au taux VMRR qui baisse pour la région PACCA. Il vous appartient de faire manuellement la modification dans liste des taux et valeurs. Vous pouvez également consulter la procédure pour mettre en place le VMRR taux réduit : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-decembre-2025/page/vmrr-taux-reduit

A ce jour, les principaux chiffres connus sont :

- Le plafond de sécurité sociale
- Le SMIC 2026
- Taux de contribution patronal spécifique qui passe à 40%

- Le taux de vieillesse déplafonné devrait être également modifié

Déduction patronale sur les heures supplémentaires

A partir de 2026 la déduction patronale de 0.5€ par heure supplémentaire s'applique à toutes les entreprises de plus de 20 salariés. Le seuil de 250 salariés est supprimé. En revanche le seuil de 20 salariés (1.5€ par heure supplémentaire) est conservé.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, vous devez effectuer les modifications suivantes :

- Ajout des cotisations REDUCPAT et REDUCRTTPAT avec respectivement le CTP 004 et 097 dans le gestionnaire de régime
- Affectation de ces cotisations aux régimes concernés



DSN

Déclaration de nouvelles données en bloc 51

- Code 28 : Rémunération perçue hors éléments non impactés par l'absence
- Code 29 : Rémunération habituelle mois complet hors éléments non impactés par l'absence.

Ces données sont utilisées pour le calcul de l'allègement et sont demandés par l'Urssaf pour des raisons de contrôles.

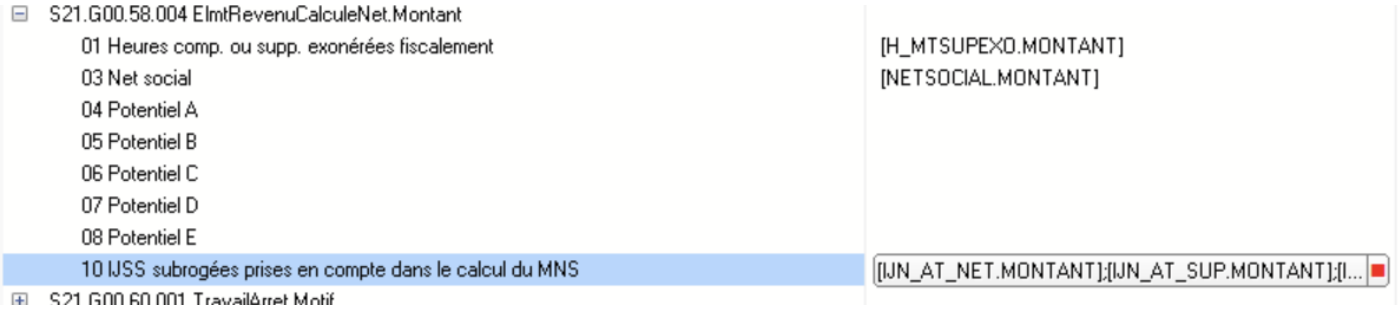
Il n'y a pas besoin de paramétrage, le remplissage est automatiquement réalisé.

Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la documentation https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/chapter/rgdu-reduction-generale-degressive-unifiee

Déclaration d'une nouvelle donnée en bloc 58

Il s'agit de déclarer les IJSS subrogées prises en compte dans le calcul du Montant Net Social

La codification doit être réalisée dans le paramétrage DSN des rubriques.



Vous pouvez utiliser le bouton rouge afin de reprendre la codification EIG

```
[IJN_AT_NET.MONTANT];[IJN_AT_SUP.MONTANT];[IJN_MALNIMP_NET.MONTANT];[IJN_MALNIMP_SUP.MONTANT];
[IJN_MAL_NET.MONTANT];[IJN_MAL_SUP.MONTANT];[IJN_MAT_NET.MONTANT];[IJN_MAT_SUP.MONTANT]
```

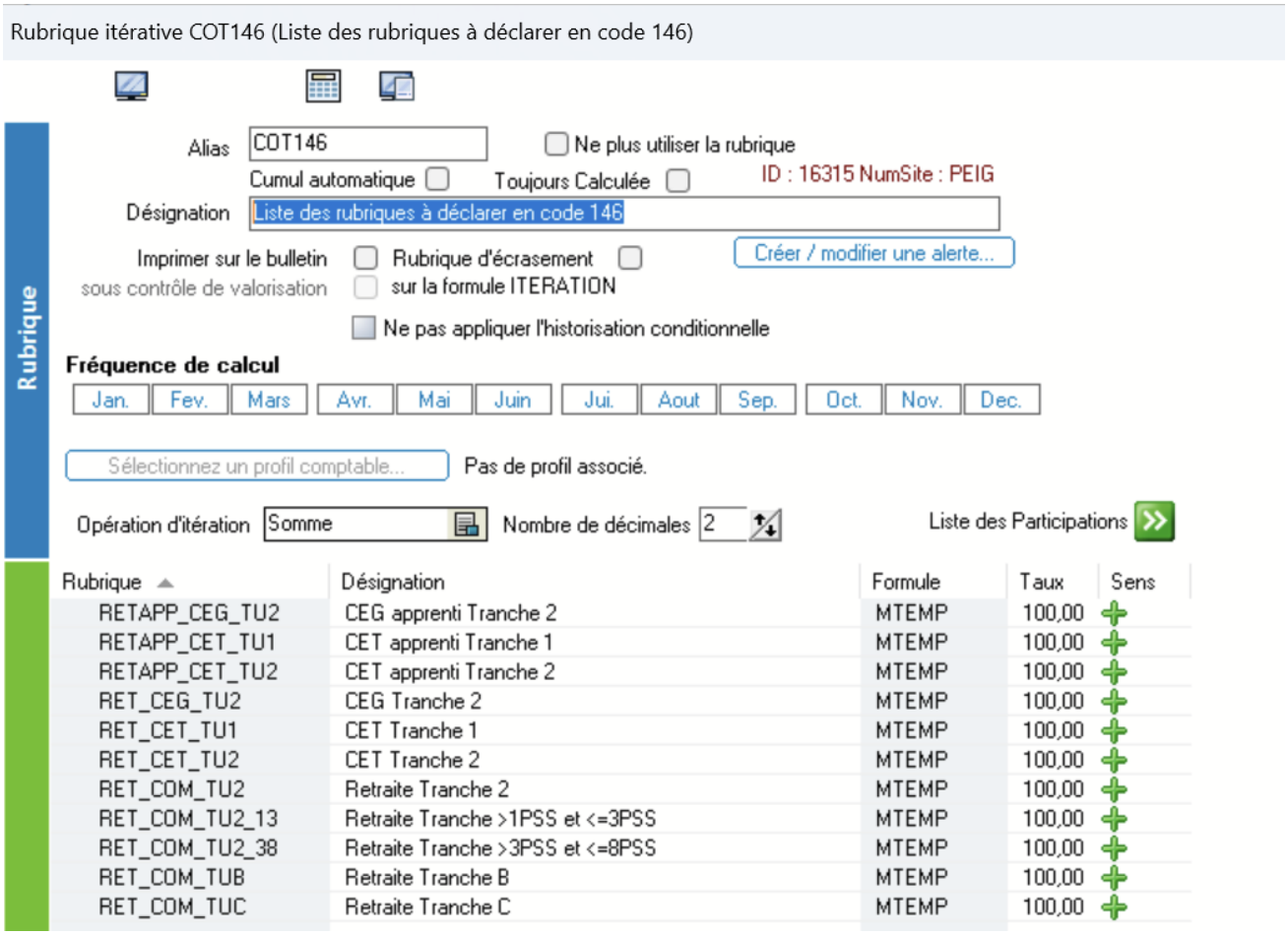
Déclaration des cotisations patronales de retraite tranche 2

- *A compter de la version de norme P26V01 pour l'année 2026, de nouvelles modalités déclaratives s'appliquent pour permettre à l'Urssaf de recalculer et fiabiliser le recalcul du Montant Net Social :*
 - *Un nouveau code « 146 - Cotisation régime unifié Agirc-Arrco (part patronale tranche T2) » est attendu dans la déclaration du bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 ».*

- *Le montant à déclarer sous cette valeur doit correspondre à la **part patronale tranche T2 de la cotisation régime unifié AA, à la part patronale de la tranche T2 de la CEG et à la part patronale de la CET pour la tranche T1 et la tranche T2**.*
- *Pour les déclarants qui ne sont pas en mesure d'effectuer la déclaration de ce montant dans un unique bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 », il est **toléré de multiplier les blocs « Cotisation individuelle - S21.G00.81 »** pour déclarer séparément sous le même code la part patronale tranche T2 de la cotisation régime unifié AA, la CEG T2 et les T1 et T2 de la CET.*

Pour permettre de déclarer ces nouvelles modalités le plus simplement possible, nous avons créer une nouvelle rubrique itérative COT146 *Liste des rubriques à déclarer en code 146* qui doit contenir la liste des cotisations patronales de retraite a déclarer à l'Urssaf dans ce code 146. Cette rubrique n'est pas à calculer, elle est simplement utilisée lors de la génération DSN.

Par défaut, elle contient la liste des cotisations EIG tranche 2 de retraite, de CEG et les cotisations tranche 1 et de de CET.



Il convient donc de compléter cette liste par les cotisations utilisateur que vous avez pu créer.

La génération DSN utilise alors cette liste afin de créer la cotisation patronales avec un code 146 pour l'Urssaf

Contrat de valorisation de l'expérience

Ajout du code 83 dans la liste des dispositifs de politique publiques

83 : Contrat de valorisation de l'expérience

Allègements généraux de cotisation 2026 : RGDU

Toutes les informations sont disponibles a cet ensemble de pages :

RGDU 2026

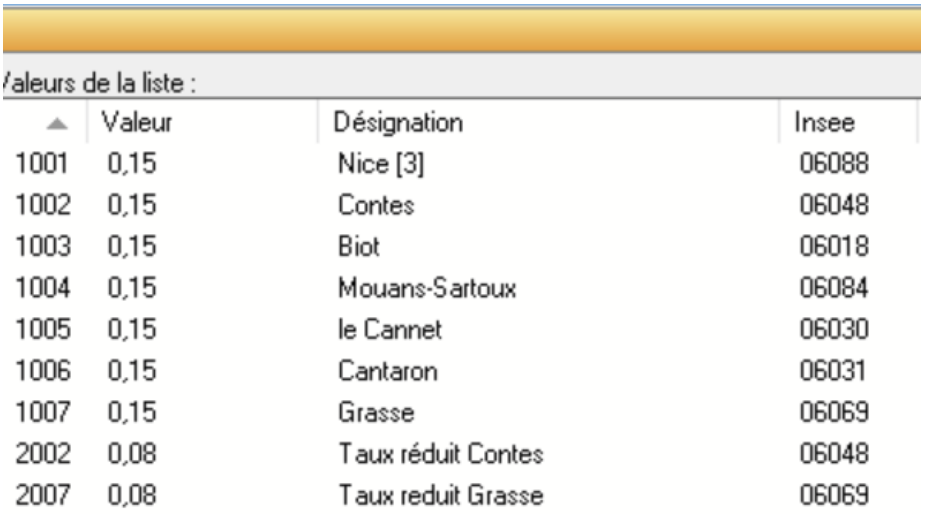
VMRR Taux réduit

Afin de pouvoir utiliser la cotisation TRANSPVMRRMED *Versement mobilité régional et rural taux réduit*, la formule du taux employeur a été modifiée.

Voici les étapes pour mettre en place cette cotisation :

Création des taux réduits dans la liste des taux et valeurs TX_TRANSPVMRR

Les taux réduit sont créés dans la même liste que les taux classiques. Un salarié ne peut avoir les deux taux en même temps, il était donc inutile de créer une autre liste



aleurs de la liste :

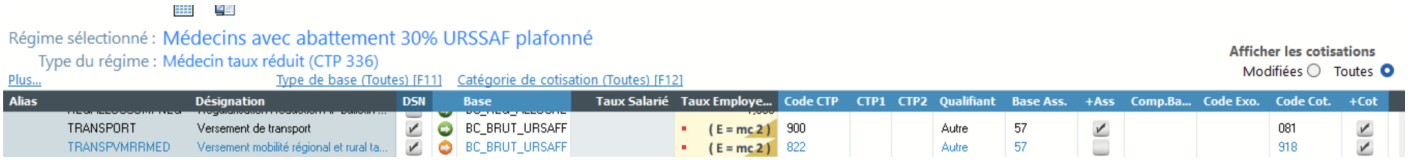
	Valeur	Désignation	Insee
1001	0,15	Nice [3]	06088
1002	0,15	Contes	06048
1003	0,15	Biot	06018
1004	0,15	Mouans-Sartoux	06084
1005	0,15	le Cannet	06030
1006	0,15	Cantaron	06031
1007	0,15	Grasse	06069
2002	0,08	Taux réduit Contes	06048
2007	0,08	Taux reduit Grasse	06069

Il est judicieux d'utiliser un code spécifique (ici supérieur à 2000) pour les taux réduits. Ça n'est pas obligatoire mais permet plus de clarté.

Ajout de la rubrique TRANSPVMRRMED dans le gestionnaire de régimes

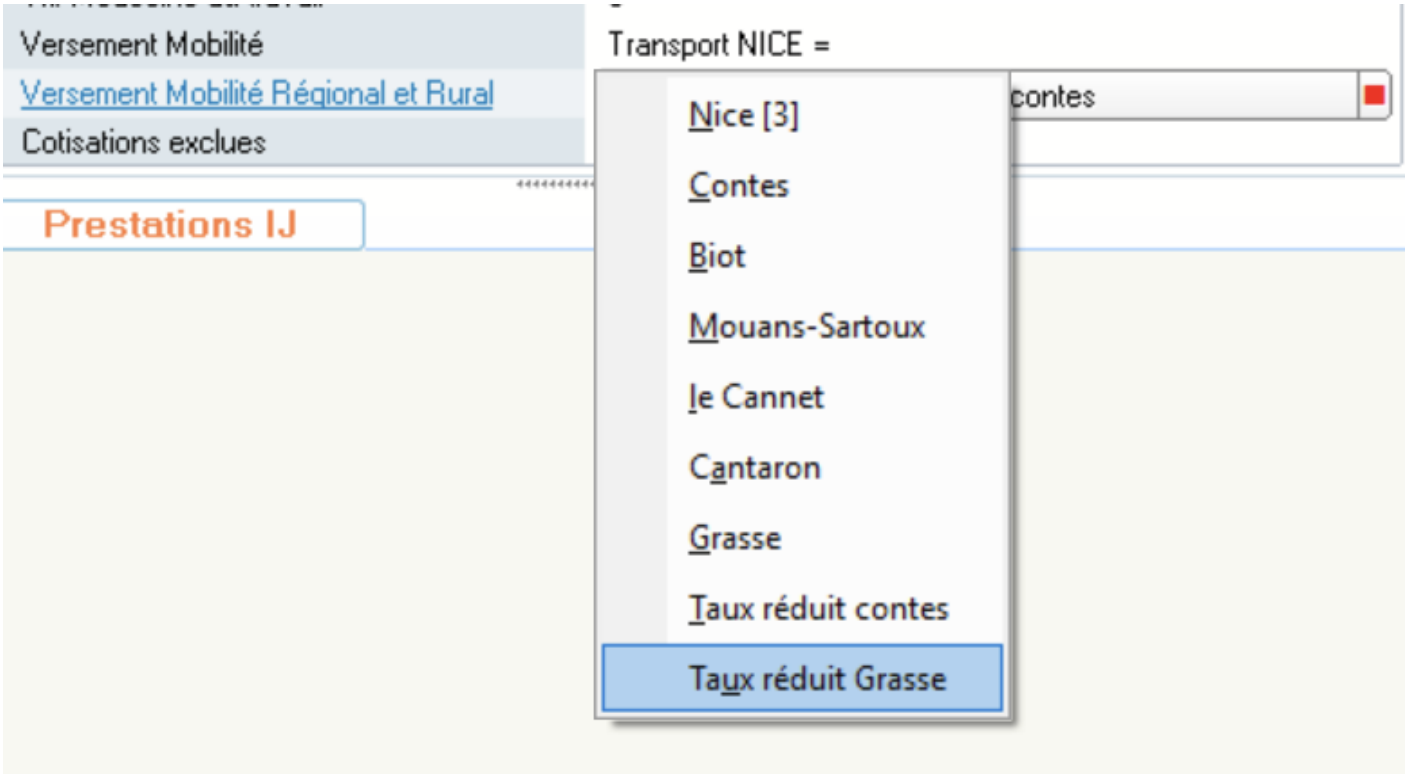
Après avoir ajouté la rubrique de cotisation, cochez la case pour le ou les régimes concernés, puis double cliquez sur le régime et codifiez la rubrique :

- Envoi en DSN
- CTP 822
- Base assujettie 57
- Code cotisation 918



Affectation du taux à la fiche contractuelle

Il ne reste plus qu'à affecter le taux dans la fiche contractuelle



Calcul différentiel smic coefficient internat externat en convention 66

https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/differentiel-smic-en-66-modification-2026

Divers

Rappel sur le contrôle de conformité des contrats

Dans la gestion des règlements le bouton 

permet d'effectuer un certain nombre de contrôles de conformité des contrats :

- Contrôle de la codification de la déclaration DOETH au mois d'avril
- Contrôle des changements de situation. Ce contrôle permet de vérifier que toutes les fiches clôturées en changement de situation ont une fiche suite et que toutes les fiches suites sont bien précédées d'une fiche clôturée en changement de situation
- Contrôle des chevauchements de contrats : Avec la DSN, deux contrats à temps plein ne peuvent pas se chevaucher

Dès qu'une anomalie est détectée, vous pouvez l'afficher mais vous ne pouvez pas poursuivre le traitement.

Les contrôles suivants ne sont pas bloquant :

- Contrats temps partiel thérapeutique sans date de reprise alors que la fin prévisionnelle est dépassée
- Signalements FCTU non validés

Ce bouton peut être utilisé à tout moment pendant la période de paye quelque soit l'avancement de la paye.

Toutefois, pour le dernier contrôle, qui consiste à vérifier la cohérence du calcul de paye avec les virements, ces derniers doivent être générés et exécutés.

Ce bouton est désormais disponible dans la gestion des personnes et effectue les mêmes contrôles, mis à part le contrôle des virements.

Pour avoir accès à ce bouton, l'utilisateur doit avoir les droits sur toutes les sections.

La différence avec le même bouton dans la gestion des règlements, c'est que vous pouvez poursuivre le contrôle jusqu'à la fin. Il n'y a en effet pas de validation.

Divers

Dsn

- Correctif génération d'une DSN avec VMRR et sans transport classique.
- Génération DSN : Correctif sur csg à 6.20% (sur revenu de remplacement)
- Modification DSN : Possible si DSN pas envoyée et acceptée en réel
- Correctif DSN : pas de bloc changement pour les bulletins de régularisation
- DSN AT : Contrôle de la date d'accident à la validation de l'arrêt
- Correctif motif refus CDI suite à CDD dans le FCTU

Saisie arrêt

- L'affichage de la liste des paiement était vide.
- Correctif virement saisie arrêt à zéro

Autres

- Correctif comptabilisation antérieure quand la rubrique d'absence a changé
- Édition des bulletins : Affichage de la couleur de fond des régularisations
- Correction de l'impossibilité de supprimer une attestation d'honorabilité
- Cotisation construction apprenti
- import EVP: calcul sur la durée du cycle

Rappel des correctifs antérieurs

- Contrôle date d'embauche en mode administrateur
- correctif manque les lignes 06.001 dans le texte dsn des fctu suite à modif chgt de siret
- Annulation contrôle paramétrage sur bloc 52 code 039
- Modification de la date d'embauche pour une proposition de contrat